



- Mesures d'atténuation applicables à l'ensemble de la zone d'étude ***
 - Avant le début des travaux, procéder à un inventaire sur le terrain des espèces floristiques à statut particulier. En accord avec le MDDEP, prendre des mesures de protection à la présence de telles espèces et/ou d'habitats.
 - Dans la mesure du possible, effectuer le débroussaillage durant l'automne ou l'hiver.
 - Dans la mesure du possible, effectuer le débroussaillage durant l'automne ou l'hiver.
 - Éviter de réaliser les travaux pendant la période de chasse au corvidé de Virginie (période sensée de protection). Si, néanmoins, des travaux sont prévus pendant cette période, informer les propriétaires de ces oiseaux pour la chasse de la nature et de l'habitat des travaux afin de permettre le moins possible les activités.
 - Évaluer avec les propriétaires la pertinence de conserver les arbres qui offrent un engagement suffisant pour permettre l'installation de la ligne en toute sécurité. Dans la mesure du possible, éviter de cirer hors du chemin prévu dans l'emprise.
 - Durant les travaux, prendre les mesures appropriées pour assurer la sécurité des usagers des chemins publics qui traversent les chantiers et les enjeux de chantier. Mettre en place une signalisation appropriée.
 - Durant les travaux, veiller à maintenir en bon état les chemins publics qui traversent les chantiers. À la fin des travaux, réparer au besoin tout dommage causé aux chemins.
 - Dès le début des travaux, baliser les puits privés d'alimentation en eau potable qui auront été signalés au cours des rencontres avec les propriétaires afin d'en assurer la protection.
- Mesures d'atténuation applicables à tous les cours d'eau**
 - Positionner les pylônes le plus possible de cours d'eau à traverser et préserver une bande de végétation riveraine d'au moins 20 m de largeur (mode 8 de débroussaillage).
 - Interdire tout amoncellement de déchets, y compris les déchets légers, à proximité des cours d'eau.
 - Dans la mesure du possible, traverser les cours d'eau sur un chemin existant; sinon installer des ponts temporaires en respectant les caractéristiques environnementales normalisées.
- Mesures d'atténuation applicables à toutes les plantations**
 - Évaluer avec les propriétaires la pertinence de conserver les arbres qui offrent un engagement suffisant pour permettre l'installation de la ligne en toute sécurité. Dans la mesure du possible, éviter de cirer hors du chemin prévu dans l'emprise.
 - Dans la mesure du possible, laisser en place, si le propriétaire y consent, les débris de coupe afin de fournir de la nourriture aux corvidés. Distribuer convenablement les branches et les résidus des essences recherchées par les corvidés en bordure de l'emprise et des accès. Dans la mesure du possible, faire de petits amoncellements d'une hauteur maximale de 1,5 m.
- Mesures d'atténuation applicables à tous les sentiers de motoneige**
 - Lors des travaux, prendre les mesures appropriées pour assurer la sécurité des usagers des sentiers de motoneige qui croisent la ligne projetée. Éviter d'obstruer les sentiers et prévoir une signalisation appropriée. À la fin des travaux, réparer s'il y a lieu tout dommage causé aux sentiers. Informer les associations responsables des sentiers de la période des travaux.
- Mesures d'atténuation applicables à toutes les routes**
 - Informer les autorités municipales et le ministère des Transports du Québec de la période des travaux.
 - Durant les travaux, veiller à maintenir en bon état les chemins publics qui traversent les chantiers. À la fin des travaux, réparer au besoin tout dommage causé aux chemins.
- Mesures d'atténuation applicables à toutes les zones de potentiel archéologique**
 - Avant le début des travaux, faire un inventaire sur le terrain des zones de potentiel archéologique préhistorique qui touchent l'emprise de la ligne ou les chemins projetés. Prendre au besoin des mesures de protection des vestiges ou du site.

- Mesures d'atténuation applicables à tous les milieux humides**
 - Optimiser le positionnement des pylônes et la stratégie d'accès en fonction des caractéristiques des milieux humides traversés par la ligne.
 - Dans la mesure du possible, cirer dans les milieux humides aux périodes de crues ou de hauts eaux. En dehors de ces périodes, emprunter des chemins de contournement ou mettre en place des fascines (bâtes de bois) dans l'emprise.
 - Si tel est nécessaire d'installer des pylônes dans des milieux humides, réaliser les travaux sur sol gelé dans la mesure du possible. Choisir un type de fondation qui perturbe le moins possible le milieu.
- Mesures d'atténuation applicables à tous les peuplements forestiers**
 - Positionner les pylônes le plus possible des cours d'eau à traverser et préserver une bande de végétation riveraine d'au moins 20 m de largeur (mode 8 de débroussaillage).
 - Au moment du débroussaillage, favoriser la récupération des arbres selon les conditions de l'emprise conclues avec les propriétaires d'espaces boisés.
- Mesures d'atténuation applicables à tous les espaces agricoles**
 - Dans la mesure du possible, éviter de réaliser les travaux de construction pendant la saison agricole, qui s'étend généralement de mai à novembre.
 - Coordonner avec le propriétaire avant toute intervention sur un terrain privé.
 - Utiliser des pylônes à encombrement réduit afin de limiter les nuisances liées à la présence des supports et de réduire au minimum l'impact visuel.
 - Optimiser le positionnement des pylônes en collaboration avec les propriétaires concernés.
 - Respecter l'emprise Hydre-Québec-LUPA sur le passage des lignes de transport en milieu agricole et forestier.
 - Au moment d'effectuer une excavation, séparer le terre arable (environ 30 cm) du sol marneux et le déposer à un endroit où il sera possible de le récupérer. Une fois les travaux terminés, remettre en place le terre arable et remettre en état les sols perturbés par les travaux.
 - Prendre les mesures nécessaires pour ne pas mélanger les débris et le terre arable.
- Tronçon 1 : Paysage forestier**
 - À la traversée du rang Petit-Capras, conserver une bande boisée de part et d'autre de la route, tout en respectant les critères d'installation de la ligne (mode C de débroussaillage). Planter des arbres dans la bande centrale de 5 m de largeur qui aura été déboisée pour le déchargement des conducteurs.
 - À la traversée du rang Petit-Capras, positionner les pylônes de façon à ce qu'il s'écarte le moins possible à partir des résidences.
- Tronçon 2 : Paysage agricole historique de la route 138**
 - Dans la mesure du possible, installer les pylônes derrière des bandes boisées ou à l'intérieur de celles-ci.
 - Utiliser des pylônes à encombrement réduit afin de limiter les nuisances liées à la présence des supports et de réduire au minimum l'impact visuel.
- Tronçon 3 : Paysage industriel et forestier**
 - Utiliser des pylônes à encombrement réduit afin d'assurer l'alignement des supports en bordure de l'autoroute Félix-Leclerc.
- Tronçon 4 : Paysage industriel et forestier**
 - À la traversée de la route de Fossambault, conserver une bande boisée tout en respectant les critères d'installation de la ligne (mode C de débroussaillage). Planter des arbres dans la bande centrale de 5 m de largeur qui aura été déboisée pour le déchargement des conducteurs.

Poste Anne-Hébert à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV

Impacts et mesures d'atténuation particulières liés à la ligne projetée

Sources :

- BDTQ, 1:20 000, MRNF Québec, 2003
- BESA, MAMM Québec, 2005
- SDA, 1:20 000, MRNF Québec, 2006
- SIRF, 1:20 000, MRNF Québec, 2007 et 2002
- Éspaces historiques et floristiques à statut particulier, CDPNV, 2007
- Milieux humides, Ville de Québec, 2006
- Ravage du corvidé de Virginie, 1:50 000, MDDEP Québec, 2005
- Plan industriel François-Leclerc, Ville de Québec, 2006
- Révisé des sentiers de motoneige, FCMIQ, 2005
- Photocopierisation - Géomatique, résolution spatiale de 1 m, 2006 (révisée à partir d'une image Quickbird, résolution spatiale de 0,61 m, 14 mai 2004 et d'une image Ikonos, résolution spatiale de 1 m, 25 août 2006)
- Archéologie, Ethnoscop, 2007
- Cartographie, GEOMAT, 2004
- Fichier : 6917_CG_pn_02_080507.FH10

0 100 200 m

MTM, feuille 7, NAD83

Équidistance des courbes : 10 m

Carte C

Hydro Québec TransÉnergie

Jun 2008

<p>Éléments touchés</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau Milieu humide Tourbière profonde Importance de l'impact résiduel Durée de l'impact Élément touché Importance de l'impact résiduel <ul style="list-style-type: none"> Majeure Moyenne Mineure Négligeable à nulle Durée de l'impact <ul style="list-style-type: none"> Longue Courte 	<p>Éléments touchés</p> <ul style="list-style-type: none"> Sentier de motoneige Voie cyclable Chasse au corvidé * Zone de potentiel archéologique préhistorique Grande culture et pâturage sur sol de catégorie A Peuplement forestier Érablière exploitée Plantation Lot faisant l'objet de travaux sylvicoles * Faune terrestre et semi-aquatique, herpétofaune et oiseaux * Ravage du corvidé de Virginie Aire de confinement du corvidé de Virginie Poisson 	<p>Espace urbain et périurbain</p> <ul style="list-style-type: none"> Milieu bâti Parc industriel François-Leclerc <p>Villégiature, loisirs et tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> Sentier de motoneige Trans-Québec Sentier de motoneige local <p>Végétation</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace agricole Espace forestier Érablière exploitée Tourbière profonde Milieu humide 	<p>Faune</p> <ul style="list-style-type: none"> Ravage du corvidé de Virginie (inventaires du MRNF, 2000 et 2003) Ravage du corvidé de Virginie (inventaire de GENIVAR, 2008) Aire de confinement du corvidé de Virginie <p>Archéologie préhistorique</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone de potentiel archéologique 	<p>Infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> Vanne de sectionnement (Gazduc Trans Québec & Maritimes) Gazoduc Autoroute Route nationale Route régionale Route secondaire ou locale Rue Chemin Chemin de fer Ligne aérienne de transport d'énergie à 315 kV 	<p>Limites</p> <ul style="list-style-type: none"> Municipalité Municipalité régionale de comté (MRC) et agglomération <p>Composantes du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Aire d'étude du poste projeté Tracé retenu de la ligne projetée Emprise Limite de propriété projetée Poste projeté (périmètre clôturé) Rue projetée
---	---	--	--	--	---